

## Bureau du Conseil Fédéral

### Réunion du Jeudi 3 Mars 2005 à 18h00

**Présidence :** M. Jean-Pierre ESCALETTES

**Présents :** MM. Frédéric THIRIEZ, Fernand DUCHAUSSOY, Bernard BACOURT, Noël LE GRAËT, Christian TEINTURIER, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER

**Excusés :** M. Michel PLATINI, Jacques THEBAULT

**Assistent à la séance :** MM. Gérard ENAULT, Jean LAPEYRE

En ouvrant le Bureau, le Président informe les membres de sa conception du rôle de cet organisme qui a pour rôle essentiel de faciliter l'activité du Conseil Fédéral. A cet effet, il y aurait deux Bureaux par mois, l'un entre deux Conseils, l'autre un ou deux jours avant le Conseil Fédéral. Les prochains Bureaux sont fixés au **24 mars à 16h00 et le 14 avril à 15h30.**

## **I - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

### **METHODE DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DU CONSEIL FEDERAL**

Le Bureau,

➤ Est informé par son Président, des propositions d'organisation suivantes :

- **6 DELEGATIONS PERMANENTES :**

- Arbitrage,
- Contrôle Economique des clubs,
- Affaires juridiques,
- Coordination des sélections nationales,
- Relations avec les partenaires sociaux,
- Développement du Football Féminin.

- **5 DEPARTEMENTS :**

- International,
- Médical,
- Economique,
- Gestion générale – Personnel – Clairefontaine ,
- Sécurité-Violence-Incivilité-Ethique.

- **4 THEMES DE MISSIONS PONCTUELLES :**

- Réforme de la communication interne et externe,
- Réforme de la Coupe de France,
- Réconciliation de l'Arbitrage,
- Le Changement de Siège social.

### **LIGUE DE GUYANE**

Le Bureau,

➤ Est informé de la situation électorale en Ligue de Guyane à laquelle on demande de procéder à un réexamen des candidatures proposées par la Commission électorale.

### **LETTRE DE LA FIFA ET DU MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE : ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE MINISTERIELLE EN 2005 RELATIVES AUX CONTROLES ANTIDOPAGE**

Le Bureau,

➤ Informé par son Président de la lettre de la FIFA du 1<sup>er</sup> mars 2005 qui maintient la suspension minimum en cas de contrôle positif à 6 mois.  
➤ En prend acte tout en considérant les risques de contentieux.

### **PROPOSITION DE NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA L.F.P.**

Le Bureau,

- Informé par son Président de cette proposition,
- Décide de proposer au Conseil Fédéral de nommer Monsieur Jean VERBEKE comme membre de la FFF au Conseil d'Administration de la LFP.

### **FRANCE 98**

Le Bureau,

- Informé par son Président de l'état d'avancement de l'organisation du match à Toulouse, de France 98, pour les victimes d'A.Z.F.
- En prend note et demande qu'à cette occasion soit rendu un hommage aux anciens Internationaux qui ont quitté récemment l'Equipe de France.
- En outre, il prend note que cette Equipe de France 98 organisera une tournée en Asie du Sud Est.

### **LETTRÉ DE LA LIGUE DE BRETAGNE RELATIVE AUX RETRANSMISSIONS TELEVISEES**

Le Bureau,

- Informé par son Président du contenu de cette lettre,
- En prend acte.

### **RENDEZ-VOUS A LA FIFA LE JEUDI 10 MARS 2005**

Le Bureau,

- Informé par son Président de l'entretien prévu entre le Président de la FIFA et MM. Jean-Pierre ESCALLETES, Michel PLATINI et Frédéric THIRIEZ,
- En prend connaissance.

## **II - INFORMATIONS INTERNATIONALES**

**U.E.F.A. :**

### **ENQUETE DE L'UEFA SUR LES QUESTIONS RELATIVES A L'UNION EUROPEENNE**

Le Bureau,

- Informé par son Président du contenu de cette enquête,
- Décide de nommer M. Jean-Louis PIETTE comme responsable des questions Européennes à la FFF.

### **LETTRÉ DE REMERCIEMENTS DE L'UEFA POUR L'ORGANISATION DU COURS ANNUEL DES ARBITRES INTERNATIONAUX EUROPEENS QUI S'EST DERoule LE 2 FEVRIER 2005**

Le Bureau,

- Informé par son Président de cette lettre de remerciements,
- En prend acte.

#### **IV - PROBLEMES D'ACTUALITE**

##### **CALENDRIER 2005/2006**

Le Bureau,

- Informé par son Président des courriers adressés à la FIFA,
- Attend les réponses de la FIFA pour arrêter le calendrier définitif.

##### **COMPTE-RENDU DE LA MISSION DU DIRECTEUR GENERAL EN LIGUE GUADELOUPEENNE DE FOOTBALL**

Le Bureau,

- Informé par son Directeur Général, Monsieur Gérard ENAULT, de ce compte-rendu.
- En prend acte et décide de diligenter par les Services Financiers de la FFF une expertise financière qui devra être rendue publique avant les élections du 23 avril 2005
- Décide de désigner MM. Jean-Pierre GEORGES et Jean-Pierre MEURILLON comme représentants de la FFF à l'élection du 23 avril 2005

##### **DEMANDE DE CONCILIATION AUPRES DU CNOSF : SASP PARIS SAINT GERMAIN FC / FFF**

Le Bureau,

- Informé par son Président de la décision du CNOSF relative au match à huis-clos PSG/BASTIA,
- En prend acte avec satisfaction.

##### **LETTRE DE LA FEDERATION ROYALE MAROCAINE RELATIVE AU MATCH W.A.C. / OLYMPIQUE DE MARSEILLE DU 12 FEVRIER 2005**

Le Bureau,

- Informé par son Président de cette lettre,
- En prend acte et la transmet à la Commission Centrale de Discipline pour suite à donner.

## **CENTRES DE FORMATION (DECISIONS DTN)**

Le Bureau,

- Informé par son Président,
- Prend acte des décisions suivantes :

### **SITUATION DES CENTRES DE FORMATION**

- Centres ne répondant plus au cahier des charges –

| <b>CLUBS (*)</b>         | <b>ELEMENTS NON EN CONFORMITE</b>  |
|--------------------------|--|
| <b>A.S.<br/>BEAUVAIS</b> | <u>Encadrement</u> : Manquent 1 Formateur et un BEES 1 Spécialité des Gardiens<br><u>Normes de travail</u> : Insuffisantes pour l'ensemble de la formation<br><u>Suivi Médical</u> : Insuffisant (normes non respectées)<br><u>Documents annuels non parvenus</u>  |
| <b>A.S.<br/>CANNES</b>   | <u>Encadrement</u> : Manquent 1 Formateur et 2 Entraîneurs DEF<br><u>Infrastructures</u> : Salle de musculation « inexistante »<br><u>Suivi Médical</u> : Mal défini<br><u>Normes de travail</u> : Très insuffisantes pour les 15, 16 ans et les 19 ans<br><u>Budget</u> : Incohérent – Documents annuels <u>non parvenus</u>        |
| <b>FC<br/>MARTIGUES</b>  | <u>Encadrement</u> : Manquent = 1 Formateur, 1 DEF et BEES 1 Spécialité des Gardiens<br><u>Infrastructures</u> : Hébergement non protégé (« ouvert »)<br><u>Suivi Médical</u> : Inexistant<br><u>Charges de travail</u> : Très insuffisantes pour tous<br><u>Documents annuels non parvenus</u>                                      |
| <b>NIMES O.</b>          | <u>Encadrement</u> : Manquent = 1 Entraîneur DEF et 1 BEES 1 pour les gardiens<br><u>Infrastructures</u> : Très insuffisantes (Hébergement, terrains ...)<br><u>Suivi Médical</u> : Inexistant<br><u>Charges de travail</u> : Très insuffisantes<br>Documents annuels non parvenus<br>Voir bilan adressé par le D.T.N. le 10/04/2003 |

(\*) Voir rapport des visites DRJS, transmis au MJS

## **ARBITRAGE :**

- **CONTENTIEUX**

Le Bureau,

- Informé par son Président de la lettre de l'UEFA relative à la situation de M. Stéphane BRE.
- En prend acte et demande d'attendre la décision de la FIFA au regard de l'extension de la sanction prononcée tant au plan National qu'au niveau International.

- **COMPOSITION DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'ARBITRAGE**

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Demande que la Commission Tripartite des Fonds BUT soit intégrée au sein du CSA.
- Procède aux nominations suivantes :

**Président** : Jean-Louis PIETTE

**Membres** :

- *Représentants du Conseil Fédéral*: Bernard BACOURT et Henri MONTEIL
- *Représentants de la Ligue Fédérale du Football Amateur*: René LOPEZ et Alain PORCU
- *Représentants de la Ligue Football Professionnel*: Jean-Pierre HUREAU + 1 autre membre en remplacement de Daniel VACELET qui ne souhaite pas poursuivre sa mission.

**ASIE DU SUD-EST**

Le Bureau,

- Demande à son Président de prendre contact avec l'association France 98 pour examiner la possibilité de participer au titre de la FFF à la tournée de cette équipe en Asie du Sud Est.

**V - QUESTIONS DIVERSES**

**GROUPE JM EVENEMENTIELS : DEMANDE D'ORGANISATION D'UN MATCH DE BIENFAISANCE**

Le Bureau,

- Informé par son Président de cette demande,
- Regrette de ne pouvoir y donner suite, refuse d'accorder l'autorisation de cette rencontre et en informe immédiatement le Stade de France.

**Match du Brésil en France**

MM. Noël LE GRAET et Christian TEINTURIER sont chargés d'étudier le dossier.

**PROTECTION DES TERRAINS CONTRE LES INTEMPERIES**

Le Bureau,

- Informé par M. Frédéric THIRIEZ de la situation existante,
- En Prend acte.

### **LETTRE DE L'AMBASSADE DE FRANCE EN COLOMBIE**

Le Bureau,

- Informé par son Président de cette lettre relative à une demande d'accord de coopération avec la France dans le domaine de la Formation.
- Demande au Directeur Technique National de recevoir l'intervenant.

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA PREFORMATION**

Le Bureau,

- Informé par son Président de ce compte-rendu de cette commission joint en annexe 1.
- En prend acte.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA FFF A EUROSPORTING**

Le Bureau,

- Informé par son Président,
- Décide de nommer Monsieur Jean VERBEKE comme représentant de la FFF auprès d'EUROSPORTING.

A une question de Monsieur DUCHAUSSOY, il est dorénavant prévu que les demandes d'invitation aux Matches Internationaux sont à transmettre au Président de la FFF.

**Le Directeur Général,**

**Gérard ENAULT**

# Annexe 1

|  |
|--|
| <b>COMMISSION PERMANENTE DE LA PREFORMATION</b><br><b>REUNION DU 23 FEVRIER 2005</b> |
|--|

Présents: MM. DUCHAUSSOY, LOUVEL, GRIPOND, BLAQUART, PERRIN, TEINTURIER.

Excusés: MM. HAMEL, MORLANS, CHARRANCON, BRUDER, FERRIER, ROLLAND, ENAULT.

Monsieur Christian TEINTURIER transmet à la Commission les excuses de Monsieur Jean Pierre ESCALLETES ainsi que ses encouragements pour l'ensemble de nos travaux.

**Ordre du jour :**

- examen du règlement des pôles « espoirs »,
- examen des règlements généraux ↔ mutation de jeunes,
- examen du dispositif indemnitaire,
- labellisation des sections « élite »,
- la politique fédérale ↔ projet de création de pôle « espoirs »,
- mise en oeuvre administrative des dispositions réglementaires.

**1. Examen du règlement des pôles « espoirs »**

☞ **Article 7** : demande de connaissance de la liste des éducateurs dûment habilités par les clubs et accrédités par la FFF ayant accès aux pôles pour contacter les jeunes : la DTN fournira cette liste à chaque pôle qui exigera la présentation de la carte délivrée par la FFF. Les propositions de contrat faites aux élèves devront faire l'objet d'une information officielle auprès de la Commission Permanente de la Préformation.

☞ **Article 9** : favoriser la signature des jeunes dans un club professionnel.

☞ **Article 10** : indemnité de préformation pour les pôles « espoirs ». Un constat : le nombre peu important de conventions de formation signées par les clubs professionnels, ce qui pose le problème de l'indemnité aux pôles.

La Commission s'accorde sur le fait de la mise en oeuvre du dispositif mais propose que, dans l'hypothèse où les clubs ne joueraient pas le « jeu », le texte soit amendé pour déclencher l'indemnité due au pôle quel que soit le statut du joueur au sein du club professionnel.

2. **Examen des règlements généraux: Chapitre 4 - mutations / paragraphe 4 - mutation des jeunes / article 98 bis - restrictions applicables à la mutation des jeunes**

La Commission s'interroge sur la mise en œuvre des dispositions réglementaires et rappelle :

- que les mutations dans la ligue seront gérées par la commission régionale ad'hoc,
- que les mutations interligues seront gérées par la Commission Permanente de la Préformation.

Monsieur Fernand DUCHAUSSOY , Président de la LFFA, s'engage à diffuser une large information auprès des Présidents de Ligues et de Districts.

3. **Examen du dispositif indemnitaire**

Les représentants de la LFP soulèvent le problème des mesures transitoires notamment par les clubs de ligue 1. Après un large débat, Monsieur Fernand DUCHAUSSOY est chargé de faire une étude chiffrée précise de l'impact de ces mesures transitoires.

4. **Labellisation des sections sportives scolaires «Elite» des clubs professionnels**

Sur proposition de la DTN, la commission valide la labellisation des sections sportives scolaires des clubs suivants :

- AJ Auxerre, Girondins de Bordeaux, le Havre AC, RC Lens, Montpellier HSC, AS Nancy Lorraine, FC Nantes, Stade Rennais FC, FC Sochaux.

La Commission rappelle que dans le cas d'une labellisation d'une section Elite pour un club situé dans la zone d'influence d'un pôle «espoirs», une convention, visant les relations mutuelles, doit être signée entre le club et le pôle et avalisée par la Commission Permanente de la Préformation.

- Point en suspend : les décisions peuvent faire l'objet d'un appel. Qui les traite ?

## **5. Politique fédérale : projet de création de pôle « espoirs »**

Monsieur François BLANQUART fait le point sur les projets en cours, avec notamment l'ouverture en septembre du pôle d'Aix en Provence. Il indique que la fermeture par l'Etat du CREPS de Montry remet en cause le 2<sup>ème</sup> pôle prévu sur la région parisienne.

## **6. Structuration de la Commission**

La Commission sollicite la mise en place d'une structure administrative pour assurer :

- le travail administratif lié à la commission (convocation, préparation des dossiers...),
- le suivi administratif et financier des pôles « espoirs »,
- le suivi des listes des jeunes en pôles,
- l'application des dispositions prévues par les textes (suivi des A.N.S., suivi de convention de formation, suivi des indemnités aux pôles, aux clubs, aux districts...),
- la préparation des dossiers relatifs aux mutations interligues,
- la liaison avec les sections sportives scolaires « élites »,
- le soutien administratif aux entraîneurs nationaux chargés de la préformation et de la formation,
- le suivi du dossier « football en milieu scolaire ».

Le profil recherché serait celui d'un chargé de mission. Il sera peut être nécessaire d'envisager l'appui d'une secrétaire au vu des charges de travail.



***Clôture de la réunion à 12h30.***

24/02/2005 12:04:55